



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Sécurité intérieure



A
Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation
L-2450 Luxembourg

Luxembourg, le 14 OCT. 2019

**Objet : Question parlementaire n° 1251 concernant "Vidéosurveillance des CFL" du
25 septembre 2019 de Monsieur le Député Marc GOERGEN**

Monsieur le Ministre,

Me référant à la question parlementaire n° 1251, j'ai l'honneur de vous informer que cette question ne relève pas la compétence du Ministre de la Sécurité intérieure.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Ministre de la Sécurité intérieure,



François BAUSCH